

21E 1205

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

C. A. M. E. S.

01 B.P 134 OUAGADOUGOU

Tél. (226) 30.66.61

Fax : (226) 30.72.13

Télex : 5239 BF

OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

16 EME COLLOQUE ORDINAIRE DU C.A.M.E.S.
SUR LA RECONNAISSANCE ET L'EQUIVALENCE
DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BAMAKO, 13-18 DECEMBRE 1993

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

C. A. M. E. S.

01 B.P 134 OUAGADOUGOU

Tél. (226) 30.66.61

Fax : (226) 30.72.13

Télex : 5239 BF

OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

16 EME COLLOQUE ORDINAIRE DU C.A.M.E.S.
SUR LA RECONNAISSANCE ET L'EQUIVALENCE
DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BAMAKO, 13-18 DECEMBRE 1993

S O M M A I R E

1ère partie : Rapport sur le déroulement des travaux

A. Journal de la Session	1.
B. Déroulement	2.
C. Résultats du Colloque	3.
D. Observations	3.
E. Conclusion	3.

2ème partie : Rapports des Commissions

2.1. Rapport de la Commission n° 1	
2.2. Rapport de la Commission n° 2	
2.3. Rapport de la Commission n° 3	

3ème partie : Discours

3.1. Discours d'ouverture

3.1.1.	Discours de bienvenue du Directeur National de l'Enseignement Supérieur du Mali
3.1.2.	Allocution du Secrétaire Général du CAMES
3.1.3.	Allocution du Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique du Mali

3.2. Discours de clôture

3.2.1.	Discours du Secrétaire Général du CAMES
3.2.2.	Discours du Ministre Malien des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

4ème partie : Motions

4.1. Motion de remerciements	
4.2. Motion de félicitations.	

5ème partie : Liste des participants

PREMIERE PARTIE : RAPPORT SUR LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

A/ JOURNAL DE LA SESSION

Jeudi 09.12.93 : Arivée à Bamako de l'équipe du Secrétariat
Général du CAMES ;

Vendredi 10.12.93 : Visite et inspection des lieux du colloque
et du matériel

Samedi 11.12.93 : Préparation de la séance inaugurale

Dimanche 12.12.93 : Réunion technique avec le Comité
d'organisation malien

Lundi 13.12.93 :

10 h 00 Ouverture solennelle du 16è colloque

15 h 00 Début des travaux par la révision des
référentiels

Mardi 14 et Mercredi 15.12.93

Analyse des dossiers présentés par les
différents Instituts , Ecoles et Facultés

Jeudi 16.12.93 Séance plénière

Vendredi 17.12.93 - Travaux de Secrétariat

Samedi 18.12.93

10 h 00 Clôture

Après-midi Départ des délégations

B/ DEROULEMENT DE LA SESSION

B1. Réunion de prise de contact

Elle a eu lieu après la séance d'ouverture, le lundi 13 Décembre 1993 et avait pour objet le rappel des principes organisationnels. A l'issue de cette réunion, les experts se sont répartis dans les trois commissions habituelles:

- . Sciences, Médecines et Grandes Ecoles (Commission n° 1)
- . Lettres, Sciences Humaines et Grandes Ecoles (Commission n° 2)
- . Sciences juridiques , Economiques et de Gestion (Commission n° 3)

B2. Travaux proprement dits du Colloque

Ils ont débuté par la révision des référentiels de normes commencée en 1991 à la 15ème Session. Ils se sont poursuivis par l'évaluation des diplômes présentés par :

- . L'Ecole Nationale d'Ingénieurs et l'Ecole Polytechnique Rural de Katibougou (MALI) : 2 diplômes ;
- . L'Université de Saint-Louis (Sénégal) : 8 diplômes ;
- . L'Université Senghor d'Alexandrie (Egypte) : 4 diplômes
- . Le Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie Opérationnelle (AGRHYMET) Niamey : 1 diplôme
- . L' Institut Panafricain de Développement-Région Afrique de l'Ouest et Sahélienne (I.P.D./A.O.S). Ouagadougou : 1 diplôme ;
- . L'Ecole Inter-Etats d'Equipement Rural (E.I.E.R). Ouagadougou : 1 diplôme.

La répartition en commission donne ce qui suit :

- . Commission 1 : 7 dossiers
- . Commission 2 : 6 dossiers
- . Commission 3 : 4 dossiers

Soit au total 17 dossiers.

C/ RESULTATS DU COLLOQUE

Des 17 dossiers présentés,

- . un n'a pas été examiné car la promotion dont il sanctionne la formation n'est pas encore sortie ;
- . trois ont obtenu la reconnaissance et postuleront l'équivalence lorsque les remarques faites par la commission ad'hoc auront été satisfaites.
- . deux ont été ajournés
- . onze ont reçu un avis favorable, pour la reconnaissance et l'équivalence.

soit 68,75 % de diplômés à la fois reconnus et ayant reçu une équivalence et 82,35 % de diplômés reconnus.

D/ OBSERVATIONS

68,75% et 82,35 % représentent un score honorable et classent le 16ème Colloque parmi ceux qui ont atteint une bonne performance, témoignage de l'observation de plus

en plus scrupuleuse des normes académiques et d'une amélioration de la qualité de présentation des dossiers.

Nous observons par ailleurs qu'une des Commissions, celle des Lettres et Sciences Humaines, a failli ne pas se réunir, faute de quorum. Elle s'est retrouvée avec 3 membres dont 2 avaient un dossier à présenter. Il a fallu faire appel à l'enseignement Supérieur malien qui a eu l'amabilité de dépêcher cinq professeurs.

A l'avenir il va falloir envisager une stratégie permettant d'avoir le minimum d'experts requis par Commission.

E/ CONCLUSION

Le 16^{ème} Colloque s'est bien déroulé grâce à l'excellente organisation mise en place par le Mali, aux moyens matériels et humains qu'il a offerts et au dévouement des experts.

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DES COMMISSIONS

2.1. Rapport de la Commission n° 1

**16EME COLLOQUE ORDINAIRE DU CAMES SUR LA RECONNAISSANCE ET
L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES DELIVRES DANS LES PAYS MEMBRES**

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 1

La Commission n° 1 s'est réunie en séance de travail du 13 au 18 Décembre 1993 dans l'enceinte du Centre Régional d'Energie Solaire (CRES) autour de l'ordre du jour suivant :

A/ Révision des Référentiels,

B/ Examen des dossiers de demande de reconnaissance et
d'équivalence de Diplômes,

C/ Divers

A/ REVISION DES REFERENTIELS

**Rapport de la Commission n° 1 : Sciences, Médecine et
Grandes Ecoles.**

Président : DIOPOH K. Jacques, Professeur (biochimie) - Université d'Abidjan - 22 BP 582
ABIDJAN 22 - tél. 44.04.12

Rapporteur : OUEDRAOGO Guy Venance : Professeur (Chimie minérale) - Université de
Ouagadougou - Faculté des Sciences et Techniques - 03 BP 7021 OUAGADOUGOU 03. Tél
36.70.80

Membres :

MM. MOHAMED Béchir Centre AGRHYMET - BP 11 011 NIAMEY

DIABATE Lamissa ENI BP 242 BAMAKO

TRAORE Abdoulaye ENI BP 242 BAMAKO

DAN DICKO Léontine (Mme), Professeur (biologie), Chef du
Service des Equivalences de Diplômes - Université Abdou Moumouni -
Faculté des Sciences - Niamey BP 10662.

SECK Souleymane : Professeur (biochimie), Recteur de l'Université
Senghor d'Alexandrie (EGYPTE)

BERRAJA Mohamed, Professeur (environnement), Directeur du département
de gestion de l'environnement - Université Senghor d'Alexandrie.

ALPHA Aboubacrine ENI BP 242 BAMAKO

SOGODOGO Daba I.P.R. BP 6 Koulikoro - Mali

DEMBELE Filifing I.P.R.. BP 6 Koulikoro - Mali

SINGARE Kassim I.P.R. BP 6 Koulikoro

SYLLA Malick Ladji , Docteur Aménagiste forestier - Chef du
Département d'enseignement et de recherches des Eaux et Forêts et du Génie
Rural.I.P.R. BP 6 Koulikoro

MUNYAKAYANZA Eugène, Chef de division des Affaires Académiques au
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique
et de la Culture - BP 624 KIGALI

KARANGWA Protais, Secrétaire de la Commission Nationale
d'Equivalence, chargé des programmes au Ministère de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture - BP 624 KIGALI

DIARRA Adama E.N.I. BP 242 BAMAKO

KANTE Moussa E.N.I. - DER Génie Civil - Mission
Universitaire - BP 242 BAMAKO - Tél. 22.27.36

SIDIBE M. Samba E.N.I. DER Génie Civil

BACAYOKO Abou Annexe IPR BP 224 BAMAKO

KONATE Kamakan E.N.I. BP 242 BAMAKO

CAMARA Lansacoh Université d'Abidjan
SAMAKE Fafré I.P.R. Katibou - Mali

KONE Oumarou Annexe IPR BP 224 - Bamako

GNOUMOU Faustin, Directeur de la formation - Centre Aghrymet - BP 11.011 -
Tél. 73.31.16/73.24.36

DIA Galaye Professeur, (mathématiques), Directeur UER Mathématiques
Appliquées et Informatique - Université de Saint-Louis - Tél. 61.23.40

CISSE Boubacar, Professeur (pharmacie) , ENMP - BP 1805 Chef de
mission Universitaire - Bamako tél. 22.52.77

GASOGO Anastasie (Mme), Professeur, Directeur des Services
Académiques de l'Université du Burundi BP 1550 - BUJUMBURA -
Burundi - tél. 22.20.59

SERI Bialli, Professeur (Physiologie Animale), Doyen de la Faculté des
Sciences et Techniques - Université d'Abidjan - 22 BP 582 ABIDJAN 22
Tél. 44.90.12 - FAX / 44.04.12

NOAH Ngamveng Joseph, Professeur (Chimie macromoléculaire),
Vice-Recteur - Université de Yaoundé 1- Tél. (237) 23.08.51
Fax (237) 22.13.20

AVOM Jérôme , Professeur (Chimie Physique), Chef de division de
l'Enseignement Supérieur et des personnels enseignants - Université de
Yaoundé 1 BP 337 YAOUNDE - Tél. 22.09.94 - Fax : 22.13.20

PRIGNIZT Herman, Professeur d'informatique,
EIER 03 BP 7023 OUAGADOUGOU 03

BRETAUDEAU Alhousseini , I.P.R. Katibougou BP 06 Koulikoro

OUIMINGA Rambré Moumouni, Professeur d'Anatomie - Faculté des
Sciences de la Santé (F.S.S), Université de Ouagadougou
03 BP 7021 OUAGADOUGOU 03

OBSERVATEURS

TCHIMBIDIMA Mathias, Directeur de l'EAMAC - BP 746 Niamey

DIARRA M'Piè, Chef de division Météorologie EAMAC - BP 746 Niamey

La Commission prenant en compte les travaux de révision des référentiels déjà réalisés au 15^e Colloque de Cotonou en décembre 1991 , s'est attelée à compléter certaines parties et à examiner les référentiels concernant les études médicales, Pharmaceutiques, d'odontostomatologie et vétérinaires.

La partie concernant les études d' odontostomatologie et vétérinaires n'a pu être approfondie faute d'experts dans les spécialités.

Pour les divers cycles de formation universitaire, scientifique, médicale, pharmaceutique, d'odontostomatologie et de la formation technique, la Commission a donc établi sur la base des critères (conditions d'entrée, programmes horaires, qualification des enseignants , modalités de contrôle des connaissances) les référentiels suivants :

I/ Etudes Scientifiques Universitaires.

1/ Programmes : les programmes doivent être fixés par des textes officiels. Le baccalauréat scientifique ou technique ou un diplôme équivalent ou un examen spécial ou une dispense doivent être requis pour entreprendre ces études.

2/ horaires : la Commission a retenu certains minima établis sur la base d'une année universitaire de 25 semaines minimum. Les horaires minima hebdomadaires qui doivent comprendre des cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques ont été arrêtés comme suit :

a) 1er cycle : Il s'agit essentiellement des DUES ou diplômes équivalents.

- Mathématiques - Physique (MP) -
Mathématiques Appliquées et
Informatique (MAI)

& 1ère année (MP1 - MAI1) : 18 heures

& 2ème année (MP2 - MAI2) : 20 heures

- Physique-Chimie (PC) - Mathématiques-
Physique-Chimie (MPC)

& 1ère année : (PC1 - MPC1) : 19 heures

& 2ème année : (PC2 - MPC2) : 20 heures

- Mathématiques-Physique-Chimie et
Technologie (MPCT)

& 1ère année (MPCT1) : 27 heures

& 2ème année (MPCT2) : 30 heures - Stage de 6 semaines obligatoire.

- Chimie-Biologie-Géologie (CBG)

& 1ère année (CBG1) : 20 heures

& 2ème année (CBG2) : 20 heures.

- Chimie-Biologie-Géologie-Agro (CBG-Agro)

& 1ère année : (CBG AGRO1) : 21 heures

& 2ème année (CBG Agro 2) : 21 heures.

- Chimie- Biologie (CB)

& 1ère année (CB1) : 21 heures

& 2ème année (CB2) : 21 heures.

- Biologie - Géologie (BG)

& 1ère année (BG1) : 21 heures

& 2ème année : (BG2) : 20 heures

b) 2ème cycle : Il s'agit essentiellement des licences et des maîtrises ou des diplômes équivalents.

- Mathématiques

- Licence : 18 heures
- Maîtrise : 18 heures

- Informatique

- Licence : 20 heures
- Maîtrise : 20 heures

- Sciences physiques

- Licence d'enseignement : 20heures
- Maîtrise d'enseignement : 20 heures

- Physique

- Licence de recherche : 20 heures
- Maîtrise de recherche : 20 heures

- Maîtrise de Sciences et Techniques

- MST1 : 30 heures
- MST 2 : 30 heures - Stage de fin d'étude obligatoire

- Chimie

- Licence de recherche : 20 heures
- Maîtrise de recherche : 20 heures

-Sciences Biologiques

- Licence de recherche : 20 heures
- Maîtrise de recherche : 20 heures

- Sciences Naturelles

- Licence d'enseignement : 20 heures
- Maîtrise d'enseignement : 20 heures

- Géologie

- Licence de recherche : 20 heures
- Maîtrise de recherche : 20 heures.

Les listes mentionnées ci-dessus ne sont pas exhaustives.

D'autres structures ou sections d'études peuvent être envisagées en tant que de besoin.

c) 3ème cycle : trois (3) niveaux ont été retenus :

- Niveau 1 : D.E.A. (diplôme d'études approfondies). DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées). Un an minimum après l'obtention de la maîtrise
- Niveau 2 : Doctorat de 3è cycle : deux ans minimum après l'obtention du D.E.A.
- Niveau 3 : Doctorat d'Etat : cinq (5) ans minimum après l'obtention du D.E.A.

3) Profils des différents cycles.

a) 1er cycle : l'étudiant à la fin du premier cycle doit avoir acquis des bases scientifiques générales.

b) 2è cycle : la licence est une étape qui constitue un début d'approfondissement des connaissances. La maîtrise est un début de spécialisation et d'initiation à la recherche.

c) 3è cycle : le D.E.A. constitue une initiation à la recherche. Il comporte un examen écrit et une soutenance de mémoire. Le Doctorat de 3è cycle doit sanctionner un travail de recherche portant sur un sujet à portée limitée. Il est obtenu après soutenance d'un mémoire devant un jury d'au moins trois (3) membres présidé par un enseignant de rang magistral. La soutenance doit être précédée par le dépôt de deux rapports dont l'un est fourni par le Directeur de recherche.

Le doctorat d'Etat constitue un travail plus approfondi et original mettant en valeur les qualités de chercheur confirmé. Il est obtenu après une soutenance d'une thèse devant un jury d'au moins cinq (5) membres dont trois au moins de rang Magistral et une personnalité scientifique extérieure . La soutenance doit être précédée par le dépôt de trois (3) rapports dont le rapport principal fourni par une personnalité scientifique indépendante.

4) Enseignants : la qualification des enseignants doit être précisée

5) Contrôle : en ce qui concerne le 1er et 2è cycle le principe du contrôle continu et d'un examen terminal a été retenu.

Les jurys doivent être présidés par des professeurs ou des maîtres de conférences quitte à faire appel à des enseignants d'autres universités. Les assistants participants aux jurys doivent le faire sous la responsabilité des présidents de jury.

II/ Etudes Médicales, Pharmaceutiques, d'Odontostomatologie Médecine Vétérinaire.

1/ Doctorat en médecine

La Commission a tout d'abord reconnu le caractère très spécifique des études médicales sanctionnées par un diplôme à la fois universitaire et professionnel.

Le baccalauréat C, D ou E ou un examen spécial d'entrée ou un diplôme équivalent est requis pour entreprendre de telles études.

Horaires : les formations peuvent différer d'un Etat à un autre. C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal, les études durent sept années au minimum après la fin des études secondaires et comprennent :

- un premier cycle de 2 ans,
- un deuxième cycle de 4 ans
- un troisième cycle d'une durée variable, comprenant notamment l'année de thèse et sanctionnée par le doctorat en médecine.

Dans d'autres Etats (Mali, Cameroun, Togo, Burundi, Rwanda), le doctorat en médecine est obtenu après six années d'études, organisées de manière différentes. Elles comprennent

- un 1er cycle de 2 ans
- un 2è cycle de 3 ans
- un 3è cycle de 1 an.

La Commission a admis que le nombre d'années minimales requis pour que le diplôme de docteur en médecine puisse être reconnu est de six années après la fin des études secondaires

Profils

Le 1er cycle doit comprendre les matières fondamentales permettant à l'étudiant de s'orienter. Les soins infirmiers sont inclus dans le 1er cycle.

Le 2è cycle doit permettre d'acquérir les connaissances relatives à la pathologie. L'étude des affections africaines les plus fréquentes doit être menée.

Le 3è cycle dont la durée peut être très variable est consacrée à la préparation et à la soutenance de la thèse.

2) Spécialités médicales

Les études de spécialités médicales ne peuvent être abordées qu'après l'obtention du doctorat en médecine. Ces études sont sanctionnées par des

- certificats d'études spéciales (CES)
(durée des études entre 2 et 5 ans)

- certificats d'études supérieures (durée des études inférieure à 2 ans).

5) Agrégation de pharmacie et d'odontostomatologie

Ne peuvent se présenter à l'agrégation de pharmacie et d'odontostomatologie que des candidats ayant accompli un temps minimal d'assistantat de 5 ans. En outre ils doivent être titulaires du doctorat d'Etat ès sciences pharmaceutiques ou ès sciences odontologiques.

III/ – Grandes Ecoles et Instituts

1/ Profils retenus

Plusieurs profils ont été définis avec les critères minima suivants :

- ingénieur de conception : 5 années après le baccalauréat
- ingénieur de travaux : 3 ou 4 années d'études après le baccalauréat
- technicien supérieur : 2 années d'études après le baccalauréat.

Les cadres formés doivent pouvoir s'intégrer le plus rapidement possible aux circuits économiques et être aptes à résoudre les problèmes théoriques et/ou pratiques qui se poseront à eux.

L'ingénieur de conception qui est amené à assumer des responsabilités dans des directions techniques, des bureaux d'études, des entreprises, des centres de recherches doit recevoir une formation théorique et technique très solide.

Appelé à diriger, il recevra une formation d'économie, de gestion et de relations humaines adéquates.

L'ingénieur des travaux, spécialiste dans sa branche d'activité doit être opérationnel à la sortie de l'Ecole. Sa formation scientifique de base doit être essentiellement le support de sa formation technologique qui sera à la fois théorique et pratique.

Les responsabilités futures obligent de prévoir à l'Ecole des enseignements pratiques de gestion, d'organisation d'entreprises et de relations humaines.

Le technicien supérieur, agent d'exécution, collaborateur immédiat de l'ingénieur doit pouvoir comprendre et interpréter les instructions qui lui sont données : à son tour il devrait être capable de diriger des équipes sur les chantiers ou dans les entreprises.

La technologie constitue l'essentiel de sa formation.

2) horaires :

La formation doit comporter 30 semaines par an au minimum (à raison de 30 heures hebdomadaires minimum) auxquelles il convient d'ajouter des stages pratiques.

3) Contrôles :

Les contrôles continus et/ou examen de fin d'année doivent être la règle générale. Dans les 3 cas un mémoire ou un projet de fin d'études est exigé.

4) Qualification des enseignants

En plus des Enseignants de rang magistral, il doit s'agir pour la plupart d'ingénieurs de très haut niveau ayant acquis une grande compétence professionnelle.

5) Relation entre Universités et Grandes Ecoles.

Des passerelles devraient être aménagées afin de permettre à des universitaires d'entrer dans les grandes écoles et vice-versa.

B/ EXAMEN DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET D'EQUIVALENCE

Avant l'examen des dossiers, la Commission a fait un rappel des critères généraux fixés par la Commission Sciences, Médecine et Grandes Ecoles du Colloque de Ouagadougou du 16 au 20 Janvier 1978. Ces critères sont :

- les conditions d'admission,
- l'objectif de la formation,
- le contenu du programme
- le volume horaire et stages,
- la qualification du corps professoral,
- la méthode d'évaluation.

Le rapport des travaux de la Commission s'articule sur deux points :

- examen des dossiers,
- recommandations.

1/ Examen des dossiers

Sur 7 dossiers examinés la commission a émis 6 avis favorables dont 3 pour la reconnaissance et 3 pour la reconnaissance et l'équivalence, et un avis défavorable. Les résultats sont regroupés dans le tableau en annexe

2/ Recommandations

1. La commission recommande aux Grandes Ecoles et aux Instituts de faire appel principalement aux compétences au sein des universités pour assurer les enseignements des disciplines fondamentales quand cela est possible ;

2. Les dossiers de demandes de reconnaissance et d'équivalence devraient être présentés selon les critères généraux. En particulier, des précisions doivent être fournies sur la qualification des enseignants (curriculum vitae, diplômes et provenance, titres, ancienneté etc...)

- Tout dossier non enregistré à l'ouverture des travaux de la commission ne peut être examiné.

3. Les pays ayant un système interne de promotion des enseignants et qui sollicitent des reconnaissances et équivalences des diplômes doivent préciser leur système de promotion en insistant sur :

a) le mode de recrutement,

b) les différents corps ou grades existants,

c) les modalités de passage d'un corps ou d'un grade à l'autre.

4. Le CAMES devrait éditer un répertoire complet de tous les diplômes reconnus jusqu'à ce jour.
5. Le CAMES devrait continuer à assurer une large diffusion des référentiels au niveau des institutions.
6. Le CAMES devrait veiller à ce que la représentation soit relevée à trois experts par pays dont un expert par commission pour un mandat de quatre ans renouvelable.
7. Le CAMES devrait renforcer la sensibilisation en direction des pays non- membres pour susciter leur adhésion.

C/ Divers

La promotion des Ingénieurs enseignant dans les Ecoles de formation.

La commission estime que les ingénieurs qui souhaitent entrer dans le circuit de l'enseignement supérieur doivent acquérir les diplômes exigés pour être promus suivant les critères définis par le CAMES.

Le CAMES devrait veiller à ce que des spécialistes des Sciences de l'ingénieur fassent partie des CTS appropriés.

FAIT A BAMAKO, LE 18 DECEMBRE 1993

LE COLLOQUE.

COMMISSION I - SCIENCES, MEDECINE ET GRANDES ECOLES

PAYS-INSTITUTIONS	DIPLOMES DELIVRES	RECONNAISSANCES ET EQUIVALENCES	AVIS DE LA COMMISSION	OBSERVATIONS
<u>M A L I</u>				
I.P.R. (Institut Polytechnique Rural de Katibougou)	- Diplômes : . d'Ingénieur Agronome . " Zootechnicien . " des eaux et forêts B A C + 5 A N S	Ingénieur de Conception	Favorable	Valable à partir de la promotion sortie en juin 1993
E.N.I. (Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako)	- Diplômes : . d'Ingénieur en : - Génie Civil - Géologie - Topographie B A C + 5 A N S	Ingénieur de Conception	Favorable	Valable à partir de la promotion sortie en 1992
<u>N I G E R</u>				
AGHYMET Centre Régional de Formation en Agronomie et hydrologie opérationnelle.	- Diplôme de Technicien Supérieur en Agronomé- rologie B A C + 2 A N S	D. U. T.	Favorable	

ONS	DIPLOMES DELIVRES	RECON. ET EQUIV. DEMANDEES	AVIS DE LA COMMISSION	O B S E R V A T I O N S
!	! - Diplôme d'Etudes	!	!	!
!	! Générales de Mathéma-	!	!	! Instituer des Travaux pratiques en logique
!	! tiques Appliquées et	!	!	! combinatoire (première année)
!	! d'Informatique (MAI)	! D E U G	! Favorable	!
!	! B A C + 2 ANS!	!	!	!
!	!	!	!	!
!	! - Diplôme d'Etudes	!	! Favorable pour une	!
!	! Professionnelles Ap-	!	! reconnaissance	! Décision conforme aux référentiels du CAMES
!	! profondies en	!	!	!
!	! Nutrition-Santé	! Doctorat 3è cycle	!	!
!	! MAITRISE + 2 ANS	!	! Défavorable pour une	!
!	!	!	! équivalence	!
!	! Doctorat Médecine	!	!	!
!	! Doctorat 3è cycle	!	!	!
!	!	!	!	!
!	! - Diplôme d'Etudes	! Doctorat 3è cycle	!	!
!	! Professionnelles	!	! Favorable pour une	! Cette formation permet de bénéficier de
!	! Approfondies en	!	! reconnaissance	! l'équivalence d'un D.E.A.
!	! gestion de l'environ-	!	!	! Décision conforme aux référentiels du CAMES
!	! nement -	!	!	!
!	! MAITRISE + 2 ANS	!	! Défavorable pour une	!
!	! Doctorat en Médecine	!	! équivalence	!
!	! Doctorat 3è Cycle	!	!	!
!	! Ingénieur	!	!	!
!	!	!	!	!
!	!	!	!	!
!	! - Diplôme de Formation	!	!	!
!	! post-Universitaire	! D.E.S.S.	! Défavorable	!
!	! de spécialisation en	!	!	! Inclure cette formation d'informatique
!	! Informatique Appliquée	!	!	! dans les filières déjà existantes
!	! aux Sciences de l'eau!	!	!	!
!	!	!	!	!
!	! MAITRISE + 1 AN	!	!	!
!	!	!	!	!

2.2. Rapport de la Commission n° 2

16EME COLLOQUE ORDINAIRE DU CAMES SUR LA RECONNAISSANCE ET
L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993

RAPPORT DE LA COMMISSION N° II - LETTRES, SCIENCES HUMAINES
ET GRANDES ECOLES.

Au début de la séance il a été procédé à l'installation d'un bureau suite à la disparition du Président du bureau sortant.

C'est ainsi que Monsieur SARR Ndiawar a été élu président, et monsieur Gaoussou DIAWARA rapporteur de la commission.

COMPOSITION DE LA COMMISSION II

Président : SARR Ndiawar - Professeur à l'Université de Saint-Louis - UER L.S.H. - 61.23.99

Rapporteur : Gaoussou DIAWARA - Professeur DER Lettres - Ecole Normale Supérieure Bamako

Membres :

MM. SANOU Dafrassi : C.N.E.T.D. - Université de Ouagadougou - 30.73.18

GAUTHIER Caroline - Université Senghor - Midan Hamed
Orabi - El Mancheya - Alexandrie - EGYPTE

Souleymane SECK - Recteur Université Senghor

Mohamed BERRAJA - Université Senghor

Emmanuel NTIBAYINDUSHA - Secrétaire Général-Adjoint
CAMES

Mamadou TRAORE - ISFRA - Mali BP 241 Bamako

Mamadou SOUMARE - DER Lettres - Ecole Normale
Supérieure

Madi-Fily CAMARA - DER Lettres - Ecole Normale
Supérieure Bamako

Emile CAMARA - DER Lettres - Ecole Normale Supérieure
Bamako

I/ EXAMEN DES REFERENTIELS

Les membres de la Commission ont procédé à un échange d'informations concernant les différents systèmes d'enseignement en pratique tant dans les Etats membres du CAMES que dans des Etats non membres.

A la suite de quoi la commission s'est penchée sur la révision des référentiels. A ce propos elle a décidé de faire un texte complet englobant les référentiels élaborés en 1978 et 1991 en apportant de légers aménagements.

La commission a retenu la suggestion du CAMES selon laquelle l'enseignement serait à découper en 3 cycles de durée variable et qui s'articuleraient comme suit :

1er cycle : durée normale 2 ans

2^e cycle durée normale 2 ans

3^e cycle : durée normale 5 ans avec un premier niveau de 1 an (D.E.A.) et un deuxième niveau de 2 à 4 ans à l'intérieur du cycle.

Puis la commission s'est penchée sur le contenu de la formation qui lui a semblé garanti par 4 facteurs capitaux :

- la structure interne et l'organisation des enseignements
- les programmes et les horaires
- le contrôle des connaissances et des aptitudes
- la qualification des enseignants.

A/ Dans les Facultés

a) Le 1^{er} cycle

Il doit poser les fondements interdisciplinaires et comporter une initiation aux notions de base et aux méthodes élémentaires de la discipline afin d'éclaircir les choix.

Durée de la formation : la durée normale de la formation est de 2 ans.

Structure interne et organisation des enseignements : La commission a noté l'existence simultanée de plusieurs systèmes d'enseignement notamment celui fondé sur les matières et celui fondé sur les unités de valeur. Les deux systèmes sont reconnus valables.

Il a été retenu un volume horaire hebdomadaire minimum de 16 heures et un volume horaire hebdomadaire maximum de 26 heures sur la base d'une année universitaire de 25 semaines minimum. 50 % au moins de ce volume seront consacrés à la matière principale ou dominante.

La répartition de l'horaire entre cours, travaux dirigés et travaux pratiques dépendra de la nature de la matière.

Contrôle des Connaissances et des Aptitudes : La commission a noté l'existence de plusieurs modalités d'évaluation : examen final, contrôles continus, examens ponctuels, contrôles mixtes (contrôles continus, associés à l'examen partiel périodique ou à l'examen final). Dans le cas des contrôles continus plus examen final, ce dernier (examen final) n'excèdera pas 50 % de la moyenne totale;

Elle se prononce pour le maintien de la pluralité et laisse aux établissements la liberté pour organiser des contrôles valables. Toutefois ceux-ci devront présenter les garanties suivantes : la délivrance des diplômes fera l'objet d'une délibération dont les résultats finaux seront consignés au procès-verbal.

b) Le 2^e cycle

Cycle de maturation et d'approfondissement, il doit développer la compétence et permettre l'insertion progressive dans la vie active ; il doit permettre également l'initiation à la recherche.

Aussi la Commission a-t-elle estimé que l'orientation du contenu des enseignements devra être plus spécialisée et la part du travail personnel plus importante.

Durée de la formation : La durée normale du 2^e cycle est de 2 ans

Structure interne et organisation des enseignements : même chose que pour le 1^{er} cycle.

Programme et horaire : La durée annuelle minimale des enseignements est la même que pour le 1^{er} cycle soit 25 semaines, mais la charge horaire hebdomadaire est de 14 heures au

minimum et de 20 heures au maximum en ce qui concerne la 1ère année. Dans ce cas les enseignements porteront pour 75 % au moins sur la dominante.

La structure et la charge de la 2è année du 2è cycle sont variables selon l'option mais avec un volume horaire minimum de 6 heures et un maximum de 12 heures.

Contrôle des Connaissances et des Aptitudes : les systèmes reconnus dans le 1er cycle le sont également dans le second, au moins au niveau de la première année.

Au niveau de la 2è année les systèmes de contrôle doivent permettre l'insertion progressive dans la vie professionnelle (stages suivis d'un rapport ou d'un mémoire) ou l'initiation à la recherche.

c/ Le 3è cycle

Cycle de formation à la recherche ou d'activité professionnelle, il comporte 2 niveaux : l'un de un an (D.E.A.) et l'autre de 2 à 4 ans après le D.E.A.

1er niveau : Durée : 1 an - Méthodologie et études approfondies, suivies de la présentation d'un travail de recherche. Etant entendu que le volume horaire du Séminaire hebdomadaire est de 2 heures minimum et 6 heures maximum.

2è niveau : Durée : 2 à 4 ans.

La Qualification des enseignants

La Commission a insisté sur la nécessité de rechercher les enseignants "titulaires" (inscrits sur les listes d'aptitude de l'enseignement supérieur) ; en cas de nécessité elle recommande de faire appel à des personnalités scientifiques africaines ou étrangères, ou tout au moins à des titulaires de diplômes de recherche reconnus.

En ce qui concerne les jurys d'examens, ils seront présidés par des enseignants de rang magistral (professeurs, maîtres de conférences) ou à défaut par l'enseignant titulaire le plus gradé dans la discipline.

B/ Grandes Ecoles : Des passerelles devront être aménagées afin de permettre aux ressortissants des Facultés de rentrer dans les Grandes Ecoles et vice-versa.

La Commission souhaite que les aménagements propres à chaque établissement et à chaque discipline ne touchent pas le fond de ses recommandations.

CURSUS RETENU :

- B1 - Ingénieur de conception BAC + 5 ans
- B2 - Ingénieur des travaux ou d'application BAC + 3/4 ans.
- B3 - Technicien Supérieur : BAC + 2 ans

Mode d'évaluation : la commission recommande le contrôle continu

II. EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET D'EQUIVALENCE.

Six dossiers ont été soumis à l'étude de la Commission II.

- Université de Saint-Louis : cinq dossiers
- Université Senghor : un dossier par le département de gestion du Patrimoine Culturel.

L'examen des dossiers a été fait selon le référentiel de 1978 complété par celui de 1991.

Sur les six dossiers présentés, cinq ont reçu un avis favorable et un n'a pas été examiné parce que le diplôme présenté n'a pas encore été délivré.

Concernant ce cas, celui de l'Université Senghor, la Commission a jugé utile de faire un échange informel sur le dossier que ladite institution a présenté afin de lui faire des suggestions pour l'avenir.

COMMISSION II - LETTRES - SCIENCES HUMAINES ET GRANDES ECOLES

PAYS - INSTITUTIONS	DIPLOME DELIVRE	RECONNAISSANCE ET EQUIVALENCES DEMANDEES	AVIS DE LA COMMISSION	OBSERVATIONS
S E N E G A L	DEUG Anglais	D E U G	Favorable	respecter les proportions de 50 % à l'examen final des U.V. d'études littéraire et de civilisation
Université de Saint-Louis	DEUG de Français	D E U G	Favorable	suggestions d'augmenter le volume horaire de l'U.V. géographie de lapopulation. Que l'U.V. libre d'informatique devienne une U.V. obligatoire ou tout au moins optionnelle.
	DEUG de Géographie	D E U G	Favorable	
	DEUG langues étrangè- res appliquées (LEA)	D E U G	Favorable	
	DEUG Sociologie	D E U G	Favorable	faire apparaître les pourcentages réservés aux contrôles continus et à l'examen final dans les modalités de contrôle des aptitudes de connaissances.
E G Y P T E	DEPA - Diplôme d'Etudes Profession- nelles Approfondies	DOCTORAT 3è CYCLE	Dossier Irrecevable	Diplôme non encore délivré
Université Senghor Département Gestion du Patrimoine Culturel				

LES RECOMMANDATIONS

La Commission II réitère les recommandations faites lors du 15^e Colloque de Cotonou.

En outre :

- 1) Elle Propose la mise sur pied d'une structure de suivi de l'application des décisions du Colloque. La commission pense que cela peut se faire par le canal du représentant du CAMES dans le pays.
- 2) La Commission attire l'attention du CAMES sur le problème que pose l'évaluation au plan de la promotion des titulaires d'une thèse de 3^e cycle par rapport aux titulaires du doctorat unique ou de Ph.D, compte tenu de la spécificité de chacune des thèses.
- 3) Que les commissions soient mieux structurées afin d'éviter que les pays membres ne se présentent que quand ils ont un dossier à défendre.

2.3. Rapport de la Commission n° 3

16EME COLLOQUE DU CAMES SUR LA RECONNAISSANCE ET
L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES DELIVRES DANS LES PAYS MEMBRES.

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 3

SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES, GESTION ET GRANDES ECOLES.

Composition de la Commission :

Président : Mr AMOUSSOUGA GERO Fulbert, Université Nationale
du Bénin,

Rapporteur : Mme ATTOLODE Irène, Université Cheikh Anta
DIOP de DAKAR

Membres :

MM. ALAYA Hachêmi, Université Senghor d'Alexandrie.

ALOKO Théodore, Directeur des bourses et équivalence
des diplômes - Ministère de l'Education
Nationale du Bénin

BOYE François, Université de Saint-Louis (SENEGAL)

DEMBELE Arouna, Ecole Nationale d'Administration
(E.N.A) Bamako

KANTE Babacar, Université de Saint-Louis (SENEGAL)

KEITA Mamadou, Ecole Nationale d'Ingénieur (ENI)-
Bamako

KOFFI Denis Bruno, Institut Panafricain pour le
Développement-Afrique de l'Ouest et Sahel -
(I.P.D./A.O.S) Burkina-Faso

SAVADOGO Boukary - Centre Africain d'Etudes
Supérieures en gestion (CESAG) Dakar

La commission s'est réunie au Centre Régional d'Energie Solaire (CRES) et s'est
donné l'ordre du jour suivant :

1. Examen des dossiers présentés
2. Révision des référentiels
3. Recommandations

1/ EXAMEN DES DOSSIERS PRESENTES

Quatre dossiers ont été soumis à l'examen de la commission; deux par l'Université de Saint-Louis du Sénégal , un par l'Université Senghor d'Alexandrie et le dernier par l'Institut Panafricain pour le Développement - Afrique de l'Ouest et Sahel (I.P.D./A.O.S). Des quatre dossiers, deux ont reçu un avis favorable pour la reconnaissance et l'équivalence, un pour la reconnaissance uniquement et le dernier un avis défavorable.

Le détail des avis de la commission ainsi que ses observations sont consignés dans le tableau ci-après

INSTITUTIONS	DIPLOMES DELIVRES	RECONNAISSANCE ET EQUIVALENCE DEMANDEES	AVIS DE LA COMMISSION	OBSERVATIONS
<u>E G Y P T E</u>	- Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA) en Administration Gestion	- Doctorat de 3è Cycle	- Favorable pour la reconnaissance du DEPA comme diplôme d'enseignement supérieur (Maîtrise + 2 ans)	1) mentionner clairement dans les documents officiels que le niveau de recrutement est le D.E.A. ; 2) harmoniser le recrutement en prenant des auditeurs ayant le même profil de base de spécialisation ; 3) instaurer un jury de recrutement international, connu et permanent ; 4) revoir à la baisse le contenu des cours et le volume horaire de manière à mettre l'accent sur la recherche et le principe de l'approfondissement des connaissances 5) le mémoire doit répondre aux exigences d'une thèse de 3è Cycle 6) introduire dans le programme un cours sur la méthodologie de la recherche 7) une présence effective de deux professeurs à l'encadrement des auditeurs 8) organiser si possible les stages en Afrique afin de familiariser les auditeurs avec les programmes particuliers de l'Afrique.
Université Senghor d'Alexandrie	(programme gestion de projets et programme institutions financières)		- Défavorable pour l'équivalence avec le diplôme de Doctorat 3è Cycle	

INSTITUTIONS	DIPLOMES DELIVRES	RECONNAISSANCE ET EQUIVALENCE DEMANDEES	AVIS DE LA COMMISSION	OBSERVATIONS
<u>BURKINA - FASO</u>	Diplôme de formation supérieur en planification et aménagement du territoire	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécia- lisées (DESS) Option planification régionale et aména- gement du territoire	Défavorable	<p>1) Vice de fond : Encadrement nettement insuffisant</p> <p>2) il a été constaté une inadéquation du niveau des responsables d'unité de formation qui ne sont titulaires que du 3è cycle ou du DEA. A ce niveau précis il convient de favoriser des professeurs de rang magistral ou des enseignants inscrits sur les listes d'aptitude du CAMES ou bien des experts de haut niveau en la matière.</p> <p>3) la philosophie du 3è cycle doit être respectée. D'où les nécessités de comprimer le volume horaire et restructurer les programmes afin que les activités de recherche puissent être renforcées, la recherche de terrain devant déboucher sur la recherche action,</p> <p>4) le niveau de recrutement doit être soit homogénéisé de manière à proposer un programme moins lourd pour permettre des activités de recherche, soit maintenir en l'état avec des filières à option</p>
<u>SENEGAL</u>	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) en Sciences Juridiques	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) en Sciences Juridq.	Favorable	<p>1) restructuration complète du programme d'économie en 1ère et 2è année,</p> <p>2) introduction dans le cycle d'un cours "d'initiation à la comptabilité",</p> <p>3) renforcement des ressources humaines au niveau de la maîtrise d'assistanat .</p>

II/ REVISION DES REFERENTIELS

Les critères d'analyse des dossiers sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes délivrés par les pays membres du CAMES, ont été adoptés lors du Colloque du 16 au 20 Janvier 1978 à Ouagadougou et révisés au 15^e Colloque tenu à Cotonou du 16 au 21 Décembre 1991.

Ces critères sont les suivants :

1. les conditions d'admission,
2. le volume horaire,
3. le contenu et la nature des enseignements
4. la qualification des enseignants et l'encadrement pédagogique,
5. la sanction des études.

Les nouvelles orientations universitaires, la création de nouvelles structures d'enseignement et de formation, l'introduction de concepts nouveaux dans l'enseignement, l'interaction des différents systèmes due à la mobilité des étudiants et des enseignants ont entraîné nos institutions dans une constante évolution depuis quelques années ; évolution qui ne se retrouvait pas au niveau des référentiels qui sont restés figés et conformes aux préoccupations de 1978. D'où l'impérieuse nécessité de leur actualisation afin qu'ils remplissent véritablement leur rôle d'outil efficace d'évaluation.

Les référentiels comprennent deux parties :

- une partie générale relative aux concepts, aux critères généraux et aux étapes de l'enseignement supérieur ;
- une partie spécifique relative aux modalités d'application desdits référentiels qui sont propres à chaque commission.

A/ Partie générale

1/ Les Concepts

Les concepts retenus sont :

- la reconnaissance, impliquant à la fois des effets civils et académiques;
- l'équivalence, impliquant des effets académiques.

2/ Les Critères généraux

Il convient d'actualiser la liste des normes nécessaires pour permettre l'établissement des équivalences et des reconnaissances, en vigueur depuis 1978, tout en évitant de surcharger les référentiels par les particularités. De ce fait les nouveaux critères généraux devant servir de base à la définition desdits référentiels sont :

- le niveau et/ou les conditions d'entrée,
- le volume horaire,
- la nature et le contenu des enseignements,
- la qualification des enseignants et l'encadrement pédagogique,
- les modalités du contrôle des connaissances,
- la sanction des études.

3/ les différentes étapes de l'enseignement supérieur

L'accès à la formation supérieure est ouverte, selon les modalités propres à chaque institution à toute personne possédant les qualifications suffisantes :

- soit parce qu'elle a obtenu le baccalauréat de l'enseignement secondaire (général ou technique) ou tout autre titre admis en dispense ou en équivalence
- soit parce qu'elle a subi avec succès un examen spécial d'entrée ou obtenu une dispense.

L'enseignement supérieur est organisé en étapes ou cycles successifs qui sont les suivants :

- un premier cycle ou étape A d'une durée de deux ans ou d'un nombre d'unités de valeur à déterminer, le nombre minimal de semaines d'enseignement étant de vingt cinq (25) par année. L'objectif de cette étape est de faire acquérir à l'étudiant les bases interdisciplinaires nécessaires à la poursuite des études ;

- un deuxième cycle ou étape B d'une durée de deux ans ou d'un nombre d'unité de valeur à déterminer, au cours duquel l'étudiant reçoit une spécialisation dans un domaine précis. Le nombre minimal de semaines d'enseignement par année est le même que pour le cycle précédent ;

- un troisième cycle pouvant comporter trois niveaux :

- Niveau I : Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) ou Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) d'une durée minimale d'un an après la maîtrise.

- Niveau II : Doctorat de 3^e cycle d'une durée minimale de deux ans après l'obtention du DEA.

- Niveau III : Doctorat d'Etat, d'une durée minimale de cinq ans après l'obtention du DEA.

Il s'agit dans ce cycle d'approfondir les connaissances dans un domaine de spécialisation et de développer l'aptitude à la recherche.

B. Modalités d'application

Pour définir les modalités d'application des référentiels ainsi retenus, trois commissions ont été constituées :

- La Commission Sciences, Médecine et Grandes Ecoles ;
- La Commission Lettres, Sciences Humaines et Grandes Ecoles ;
- La Commission Sciences Juridiques, Economiques, Gestion et Grandes Ecoles.

A l'issue des travaux, la Commission Sciences Juridiques, Economiques, Gestion et Grandes Ecoles a retenu les modalités d'application suivantes :

COMMISSION DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES, GESTION ET GRANDES ECOLES.

1/ Analyse du premier cycle

1.1. Niveau et/ou conditions d'entrée

Dans certaines structures de formation comme dans les Grandes Ecoles, il ne suffit pas d'avoir le niveau d'entrée mais il faut également avoir satisfait à d'autres conditions telles que les tests ou les concours.

1.2. Volume horaire

L'enseignement se déroule sur un minimum de 50 semaines, totalisant à titre indicatif 1.000 heures effectives.

Ce volume horaire sera modulé selon les filières, le nombre d'enseignements et selon une périodicité semestrielle ou annuelle.

1.3. Nature et contenu des enseignements

Le premier cycle est compris comme un enseignement général, théorique et pratique. L'objectif est de faire acquérir à l'étudiant les bases théoriques et scientifiques nécessaires à la poursuite des études.

Au terme de ce cycle, l'étudiant doit avoir acquis les réflexes d'une approche scientifique des problèmes et avoir développé un esprit critique.

La Commission affirme la nécessité d'aménager un minimum horaire d'enseignement pratique. Toutefois elle ne juge pas nécessaire de quantifier ce minimum qui dépend des objectifs et de la nature de la formation.

1.4. Qualification des enseignants et encadrement pédagogique.

Eu égard aux objectifs scientifiques et méthodologiques du premier cycle, des professeurs de rang magistral assurent, autant que possible, les enseignements théoriques ou de base ; ce qui suppose des enseignants permanents ayant le niveau post-doctorat et/ou des spécialistes permanents de haut niveau.

Les difficultés de mise en oeuvre compte tenu de nombreuses contraintes ne doivent pas faire perdre de vue cette exigence.

1.5. Modalités du contrôle des connaissances.

Il est nécessaire de contrôler de manière effective les études du premier cycle. Il s'agit de tester le niveau requis pour mériter le diplôme. Les modalités pratiques de ce contrôle peuvent varier selon la nature des études. Ainsi il peut prendre la forme d'un contrôle en fin d'année, ou continu en cours d'année, soit une combinaison des deux systèmes. La sanction des examens écrits doit respecter les principes de l'anonymat et de la double correction.

Les jurys seront présidés par un Professeur ou par un Maître de Conférences ou à défaut un Maître-Assistant inscrit sur la liste d'aptitude. Chaque institution devra envoyer au CAMES, les statistiques concernant les examens.

1.6. Sanction des études.

Le premier cycle est sanctionné par un diplôme d'études générales.

2/ Analyse du deuxième cycle.

2.1. Niveau et/ou conditions d'entrée

Le diplôme requis est le diplôme d'études générales ou tout titre équivalent.

2.2. Volume horaire.

La durée sera de 50 semaines, pour un minimum de 900 heures (cours + T.D.). Il faut tenir compte du fait qu'il y a la recherche personnelle de l'étudiant et le stage.

2.3. Nature et contenu des enseignements

L'objectif du deuxième cycle vise une spécialisation dans les différentes filières pouvant conduire éventuellement à une professionnalisation.

Au terme de ce cycle, l'étudiant devrait pouvoir prendre une décision devant un cas précis. Aussi la méthodologie de l'enseignement sera t-elle un entraînement à la recherche et à la maîtrise d'un savoir-faire, à une profession. L'accent sera mis sur le travail personnel du mémoire et du rapport de stage. Les travaux dirigés porteront sur des éléments didactiques à caractère pratique.

2.4. Qualification des enseignants et encadrement pédagogique

L'encadrement doit être assuré par des enseignants de rang magistral. En outre, l'on fera appel à des praticiens et chercheurs compétents et confirmés.

2.5. Modalités du contrôle des connaissances.

Le contrôle des connaissances se fait comme dans le premier cycle soit en fin d'année, soit de façon continue en cours d'année ou une combinaison des deux systèmes.

Les jurys seront présidés par un professeur ou un maître de conférences ou à défaut un maître-assistant inscrit sur la liste d'aptitude.

2.6. Sanction des études.

Le deuxième cycle peut être sanctionné par deux diplômes couronnant respectivement la 1ère année du 2ème cycle, et la fin du 2ème cycle.

A ce niveau de l'analyse, se pose le problème des différences d'appellation des diplômes.

En effet, certaines Universités ont une licence en 4 ans, d'autres une maîtrise en 4 ans. Chaque Université garde la dénomination du diplôme ainsi conféré.

3/ Analyse du troisième cycle.

3.1. Objectifs

Le 3^e cycle est un cycle de formation à la recherche ou à l'activité professionnelle.

- les formations de recherche ouvrent l'accès aux carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- les formations spécialisées visent à donner une expertise dans une discipline déterminée. Elles couvrent une période de 12 à 18 mois après la maîtrise.

3.2. Passerelles et niveaux d'entrée.

Il appartient à chaque Université d'admettre, après étude cas par cas, les candidats au doctorat.

3.3. Structure du cycle

Trois niveaux sont retenus :

- Niveau 1 : Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A) ou le Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) durent un an après la maîtrise ;

- Niveau 2 : Le doctorat de 3^e cycle dure 2 années minimum après l'obtention du D.E.A. Il a pour objet d'élever le niveau de compétence du candidat titulaire d'un D.E.A. ou d'un diplôme équivalent dans son domaine de recherche ou d'activité.

- Niveau 3 : le doctorat d'Etat dont la durée est de 5 années d'études minimum après l'obtention du D.E.A. Ce diplôme doit témoigner de l'aptitude du candidat à effectuer des travaux de recherche de haut niveau et à apporter une contribution originale.

3.4. Encadrement : l'encadrement doit être obligatoirement assuré par des enseignants de rang magistral et si nécessaire avec la collaboration de praticien de très haut niveau ou l'inverse pour certaines Grandes Ecoles professionnalisées.

3.5. Sanction des études.

Le troisième cycle est sanctionné :

- soit par un D.E.A. suivi d'une thèse de doctorat accepté par un jury de soutenance ;
- soit par un D.E.S.S.

4/ GRANDES ECOLES

4.1. Effets civils de la reconnaissance

En ce qui concerne les Grandes Ecoles dont les conditions d'entrée sont similaires à celles des Facultés, leurs diplômes peuvent être alignés sur les diplômes des Facultés sur la base du nombre d'années/ou du volume horaire.

Pour les autres Ecoles, la commission fait siennes les conclusions de la commission des Sciences du Colloque du 16 au 20 Janvier 1978 tenu à Ouagadougou (Voir Annexe 1).

4.2. Effets Universitaires de la reconnaissance : l'équivalence

Les diplômes des Grandes Ecoles pourraient être admis en Faculté à un niveau déterminé dans chaque cas, en fonction de la formation reçue et de la connexité entre cette formation et les études universitaires envisagées.

Il pourrait en être de même pour les diplômes des Facultés acquis par des candidats à l'entrée dans les Grandes Ecoles.

5/ Présentation des dossiers de Reconnaissance et d'Equivalence

(voir modèle en annexe II)

III/ - RECOMMANDATIONS

- La commission recommande au Secrétariat Général du CAMES

1/ d'assurer un suivi des observations formulées à l'endroit de certains dossiers ayant reçu un avis favorable lors des colloques sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes;

2/ de trouver les moyens de procéder à un contrôle périodique de l'application effective des normes du CAMES dans les institutions dont les diplômes ont été reconnus ;

3/ de nommer ès qualité au niveau de chaque commission un petit noyau permanent d'experts chargés de l'examen des dossiers ;

4/ de promouvoir une politique de diffusion de ses activités par l'identification de structures nationales ou locales jouant le rôle de correspondants actifs.

5/ de susciter et de parrainer des séminaires de formation et de recyclage pédagogique pour les enseignants du supérieur.

FAIT A BAMAKO, LE 18 DECEMBRE 1993

LE COLLOQUE

A N N E X E I.

II/ GRANDES ECOLES ET INSTITUTS

1) profils retenus

Plusieurs profils ont été définis, avec les critères minima suivants :

- Ingénieur de conception : 5 années d'études après le baccalauréat
- Ingénieurs de travaux : 3 années d'études après le baccalauréat
- Techniciens supérieurs : 2 années d'études après le baccalauréat.

Les cadres formés doivent pouvoir s'intégrer le plus rapidement possible aux circuits économiques et être aptes à résoudre les problèmes théoriques et pratiques qui se poseront à eux.

- l'ingénieur de conception : qui est amené à assumer des responsabilités dans les directions techniques des bureaux d'études, des entreprises, des centres de recherches doit recevoir une formation théorique et technique très solide. Appelé à diriger, il recevra une formation d'économie, de gestion et de relations humaines adéquates.

- L'ingénieur des travaux, spécialiste dans sa branche d'activité doit être opérationnel à la sortie de l'Ecole. Sa formation scientifique de base doit être essentiellement le support de sa formation technologique qui sera à la fois théorique et pratique. Les responsabilités futures obligent de prévoir à l'Ecole des enseignements pratiques de gestion, d'organisation d'entreprises et de relations humaines

- Le Technicien Supérieur : agent d'exécution, collaborateur immédiat de l'**ingénieur** doit pouvoir comprendre et interpréter les instructions qui lui sont données ; à son tour il dirige un groupe d'équipes sur les chantiers ou dans les entreprises. La technologie constitue l'essentiel de sa formation.

2) horaire : la formation doit comporter 30 semaines par an au minimum (à raison de 30 heures hebdomadaires minimum) auxquelles il convient d'ajouter des stages pratiques.

3) Contrôles : les contrôles continus doivent être la règle générale ;

4) Qualification des enseignants : il doit s'agir pour la plupart d'ingénieurs de très haut niveau ayant acquis une grande compétence professionnelle ;

5) Relation entre Universités et Grandes Ecoles : des passerelles doivent être aménagées afin de permettre à des universitaires de rentrer dans de Grandes Ecoles et vice-versa.

ANNEXE II.

MODELE DE PRESENTATION DE DOSSIER DE RECONNAISSANCE ET D'EQUIVALENCE DES DIPLOMES, TITRES ET GRADES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUX COLLOQUES DU CAMES

1. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

- 1.1. Nom et adresse
- 1.2. Caractéristiques
- 1.3. Textes organiques (en annexe)

2. OBJECTIFS :

- 2.1. Origine du programme
- 2.2. Objectifs du programme
- 2.3. Approche du programme
- 2.4. Gestion académique du programme (structures et responsables pédagogiques).

3. CRITERES D'ADMISSION :

4. CONTENU DU PROGRAMME :

- 4.1. Durée
- 4.2. Tableaux de répartition des enseignements et des enseignants
- 4.3. Description des cours
- 4.4. Nature et contenu des stages.

5. VOLUME HORAIRE

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1. Equipe de direction
- 6.2. Enseignants permanents
- 6.3. Ratio enseignant/étudiants
- 6.4. Ratio professeurs de rang magistral/autres enseignants
- 6.5. Listes des enseignants et notices biographiques.

7. MODE D'EVALUATION

- 7.1. Notation
- 7.2. Modalité de passage en année supérieure
- 7.3. Evaluation du mémoire ou du rapport de stage
- 7.4. Evaluation finale
- 7.5. Conditions d'attribution du diplôme

8. DOCUMENTATION ET SUPPORT DIDACTIQUE

- 8.1. Centre de documentation
- 8.2. Equipement audio-visuel
- 8.3. Equipement de reprographie
- 8.4. Support didactique pour les stages
- 8.5. Support didactique à la rédaction des mémoires.

TROISIEME PARTIE : DISCOURS

3.1. DISCOURS D'OUVERTURE

3.1.1. Discours de bienvenue du Directeur National de
l'Enseignement Supérieur du Mali

3.1.2. Allocution du Secrétaire Général du CAMES

3.1.3. Allocution du Ministre des Enseignements
Secondaire, Supérieur et de la Recherche
Scientifique du Mali

DISCOURS DE BIENVENUE DU DIRECTEUR NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU MALI A L'OUVERTURE
DU 16EME COLLOQUE ORDINAIRE DU CAMES SUR LA
RECONNAISSANCE ET L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993.

Excellence Monsieur le Premier Ministre

Excellence Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Excellences Messieurs les Ministres,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Inter-étatiques,

Monsieur le Secrétaire Général du CAMES

Honorables Invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je souhaite au nom de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de notre communauté toute entière, la bienvenue à nos hôtes, dont certains sont venus de très loin pour prendre part au 16ème colloque ordinaire du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur - le CAMES - sur la Reconnaissance et l'Equivalence des Diplômes.

Je voudrais assurer tous nos hôtes de notre totale disponibilité à rendre leur séjour agréable sur cette ancienne terre africaine du Mali.

En cette occasion, il m'est particulièrement agréable de rappeler les différentes sessions du CAMES auxquelles le mali a participé depuis son adhésion à l'organisation :

- au titre des Concours d'Agrégation en Médecine, Pharmacie et Odontostomatologie, notre pays a eu à présenter des candidats :

- . en 1988 à Abidjan
- . en 1990 à Antananarivo ;
- . en 1992 à Libreville.

Les résultats de nos candidats se sont améliorés au fur et à mesure grâce à une formation de qualité de nos candidats sur place à l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie lors du dernier Concours.

A cet effet, dans cette même salle, une cérémonie a eu lieu en janvier 1993 rendant hommage à nos candidats lauréats du dernier Concours d'Agrégation de Médecine et de Pharmacie à Libreville qui totalisait 5 admis sur 6 présentés.

- Pour le Programme de Reconnaissance et d'Equivalence des Diplômes, nos structures d'Enseignement Supérieur ont enregistré des résultats fort encourageants en la matière. Nos diplômes reconnus au niveau du CAMES sont :

- . le baccalauréat Littéraire et Scientifique;
- . Le Diplôme de l'Ecole Nationale de Médecine et Pharmacie
- . Le Diplôme de l'Ecole normale Supérieure ;
- . Le Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration ;
- . Le Diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Pratiques.

De ce fait, nos Ecoles qui fonctionnent en tant que Facultés délivrent des Diplômes permettant l'exercice d'une profession dans les Etats membres du CAMES.

Le caractère international de ces établissements se matérialise par la présence de plus de 540 étudiants francophones en provenance de 14 Pays africains.

Les Diplômes ainsi reconnus bénéficient d'une validité de plein droit dans les Etats membres du CAMES et constituent pour nous des bases solides pour l'établissement d'Equivalence avec d'autres Diplômes étrangers.

Tout en garantissant la qualité de la formation, notre objectif à travers ce programme est la mobilité des Etudiants et des Enseignants-Chercheurs dans l'espace académique africain francophone.

Face aux processus démocratiques enclenchés en Afrique et à la mondialisation scientifique, de nouveaux espaces socio-politiques, économiques, scientifiques et culturels se créent.

Nos Universités et Grandes Ecoles doivent collaborer afin d'améliorer constamment les qualifications de nos produits ainsi que nos capacités de Maîtrise et d'Innovations Technologiques.

C'est seulement à ce prix que nos Universités et Grandes Ecoles pourront rester compétitives.

Le CAMES, j'en suis sûr, sera toujours à nos côtés dans cette noble tâche.

Je peux vous affirmer que la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur est résolument engagée aux côtés du CAMES pour l'amélioration de la qualité des produits de nos Ecoles pour un Développement viable au service de l'Afrique.

En souhaitant aux Experts du CAMES réunis en cette circonstance un très bon séjour dans notre capitale, je formule les vœux de plein succès aux présentes assises;

vive le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur,

Vive la Coopération Universitaire et

Vive l'Amitié entre les Peuples.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL DU C.A.M.E.S.

A L'OUVERTURE DU 16EME COLLOQUE ORDINAIRE SUR

LA RECONNAISSANCE ET L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993.

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement
Monsieur le Directeur National de l'Enseignement Supérieur,
Monsieur le Directeur Général du CRES,
Messieurs les Directeurs des Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur du Mali,
Messieurs les Présidents des Commissions du Colloque,
Mesdames, Messieurs les Experts,
Mesdames, Messieurs les Professeurs,
Honorables Invités,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La Famille du CAMES est très heureuse de se retrouver à Bamako pour la quatrième fois en neuf ans après le colloque sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelles Africaines en 1984, la deuxième session ordinaire du Conseil des Ministres en 1985 et la 7^e Session ordinaire de la même instance en 1990.

Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Cette fréquence - presque une présence à Bamako tous les deux ans et demi depuis 1984 - dénote un intérêt manifeste, sans aucun doute conditionné par l'excellente qualité des services offerts aux différentes assises. De la part du Pays hôte, nous est prouvé le grand cas que celui-ci fait du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur aussi bien qu'un acte de foi en lui-même et en la capacité de l'Université Africaine.

Ceci vient d'être récemment concrétisé par l'adhésion assidue de l'Ecole de Médecine au Concours d'Agrégation du CAMES où elle se distingue par une excellente performance, et par la ratification par le gouvernement malien de l'Accord relatif aux Comités Consultatifs Interafricains, autre programme de promotion d'enseignants et chercheurs. Il nous plaît de souligner la première participation du Mali à la 15^e session de ce programme où la contribution du Professeur Boubacar CISSE a été déterminante.

Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique,

Permettez-moi à présent,, au nom de tous les experts et de l'équipe du CAMES, d'adresser nos remerciements déférents à son Excellence Alpha Oumar KONARE, Président de la République Malienne, au Gouvernement et au Peuple malien nos sentiments cordiaux et fraternels, en témoignage de la grande qualité des moyens de travail mis à notre disposition et de toutes les précautions prises pour rendre agréable notre séjour à Bamako.

Monsieur le Directeur Général du Centre Régional d'Energie Solaire (CRES),

Nous sommes de nouveau vos hôtes si tôt revenus après la 7ème session des Ministres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur que le CRES a abrité en juillet 1990. Connaissant l'intérêt que vous attachez à la recherche ainsi que vos réalisations à la tête d'une Institution francophone soeur,

L'AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (ACCT), les services combien précieux et minutieux que vous nous rendez ne constituent pas une surprise de notre part.

Monsieur le Directeur Général, vous nous obligez infiniment et nous nous emploierons à raffermir ce partenariat déjà porteur de résultats concrets.

Messieurs les Présidents des Commissions,

Mesdames , Messieurs les Experts,

Nous mesurons à sa juste valeur l'effort consenti par vos pays respectifs en vous déléguant à ce colloque. Il est en effet considérable quand on connaît la somme de difficultés auxquelles ils font face depuis quelques temps et qui persistent malheureusement. En ce qui vous concerne en personne nous savons que vous avez dû surseoir à d'autres activités aussi importantes inhérentes à cette période de l'année parmi lesquelles les plus urgentes se rapportent aux bilans de l'exercice en terme et aux prévisions des activités du prochain exercice pour les administrateurs -gestionnaires et les évaluations du trimestre pour les enseignants. Nous vous exprimons pour cela notre profonde gratitude.

Messieurs les Présidents des Commissions,
Mesdames, Messieurs les Experts,

Vous allez évaluer , à travers les dossiers qui vous sont soumis non seulement les diplômes délivrés et au préalable les processus et moyens mis en oeuvre pour parvenir à ce résultat final mais aussi vos Pairs des Institutions d'Enseignement Supérieur suivantes :

- . Les Ecoles Supérieures du Mali,
- . L'Université de Saint-Louis du Sénégal,
- . L'Université Senghor d'Alexandrie,
- . L'Institut Panafricain de Développement-Région Afrique de l'Ouest et Sahélienne
(IPD/AOS)
- . L'Ecole Inter-Etats d'Equipement Rural -E.I.E.R
- . Le Centre agrhymet .

Nous maintenons toute notre confiance en vos habituelles compétence et impartialité.

Nous avons mis à votre disposition les référentiels de normes du CAMES rappelant les critères à prendre en considération pour vous acquitter efficacement de votre devoir de juge.

Il ne serait cependant pas superflu de les rappeler en cette occurrence. Tels sont :

- . le cadre organique de l'Institution,
- . le diplôme de base exigé pour l'admission à la formation,
- . le programme de formation,
- . son volume horaire,
- . la qualification des enseignants,
- . les modalités de contrôle des connaissances
- . la sanction des études.

Affirmant l'importance de tous ces critères, nous avons cependant choisi d'insister sur certains d'entre eux :

- . le programme de formation et
- . l'évaluation.

Il est sans conteste qu'un des préalables indispensables à la conception d'un programme de formation adéquat et pertinent est la définition judicieuse du profil à la sortie élément indicateur par excellence des facteurs à même de mieux concourir à le modeler. C'est grâce à une définition efficiente du profil à la sortie qu'il sera aisé de choisir le meilleur profil à l'admission, de bien agencer les activités de formation et de prévoir, dans une certaine mesure, un système approprié d'évaluation.

Aussi approuvons-nous la conviction et partageons le souci d'un de nos collègues africains d'après lequel

"... le programme ne doit pas se réduire à une liste de contenus. Il devrait également " contenir les objectifs poursuivis à travers ces contenus, les stratégies d'enseignement à adopter dans leurs grandes lignes et surtout le système d'évaluation".

Vous veillerez donc à assurer le respect de ces critères dans tous les aspects;

Par ailleurs, vous êtes les mieux placés, Messieurs les Présidents des Commissions, Mesdames et Messieurs les Experts pour savoir que la parcimonie en nouvelles formules d'enseignement caractérise de moins en moins notre secteur. Originellement et foncièrement ces nouvelles formules se défendent parce que conçues sans doute dans l'optique de l'amélioration. C'est au niveau de l'interprétation et de la mise en oeuvre que des difficultés peuvent surgir. A titres d'exemple l'interdisciplinarité a fait et continue à faire l'unanimité de nous tous partout où elle est indiquée.

Il n'est pas évident malheureusement qu'elle ait été comprise comme une intégration, dans la mesure nécessaire, d'un nombre de disciplines apparentées. Sinon un pédagogue avisé ne constaterait pas "la juxtaposition d'un ensemble de concepts et de schémas disparates tirés des différentes sciences (...) et techniques à la place d'un ensemble d'éléments interactifs,

articulés de manière souple, excluant le dogmatisme et doté d'un mécanisme d'évaluation et de régulation".

Nous recommandons vivement à votre perspicacité à aller au fond des dossiers soumis à votre évaluation pour sanctionner négativement les dérapages éventuels ou dans le cas contraire pour récompenser la compréhension et l'application des diverses méthodes préconisées et mise en oeuvre.

Avant de terminer notre propos, nous voudrions nous arrêter un instant sur le critère modalités de contrôle des connaissances.

Nous voudrions solliciter un regain d'attention pour ce critère qui devrait être régulièrement observé dans toutes ses trois étapes (formative, sommative et certificative), tant nous admettons tous, pertinemment, que seule une bonne programmation et une localisation perspicace de l'évaluation concluent à une bonne action pédagogique dans la mesure où elles permettent l'incorporation dans le programme initial des éléments compensatoires et de rémédiation.

Notre confiance en votre sagacité demeure entière.

Vive l'Enseignement Supérieur du Mali,

Vive le C.A.M.E.S.

Vive la Coopération interuniversitaire

Je vous remercie.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DU MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES, SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
A L'OCCASION DU 16EME COLLOQUE ORDINAIRE DU C.A.M.E.S.
SUR LA RECONNAISSANCE ET L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993.

Excellences Messieurs les Membres du Gouvernement;
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,
Excellences Messieurs les Représentants des Organisations Internationales
Monsieur le Secrétaire Général du CAMES,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur et un réel plaisir pour moi de m'adresser à vous, représentants de la Communauté Universitaire des Pays membres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (C.A.M.E.S), à l'occasion de ce 16^e Colloque sur la Reconnaissance et l'équivalence des Diplômes pour vous souhaiter la bienvenue en terre africaine du Mali. Ce colloque , faut-il le rappeler, devait déjà se tenir à Bamako en 1991, mais à cause des évènements que le pays venait de vivre, il en a été autrement. Aussi voudrais-je saisir cette opportunité pour remercier les responsables de notre organisation commune et les Experts d'avoir accepté le choix de Bamako pour la tenue des présentes assises.

Notre Organisation, le C.A.M.E.S., créée à Niamey en 1968, vient de fêter ses 25 ans. Malgré ce jeune âge, les succès qu'elle a remportés et l'adhésion de plus en plus marquée qu'elle suscite autour de ses objectifs témoignent éloquemment de la pertinence de ceux-ci. Mais nous devons toujours avoir présentes à l'esprit la délicatesse et l'ampleur de sa mission sur le double plan académique et d'outil d'intégration sous-régionale.

Mesdames et Messieurs,

Le CAMES dont le mandat principal , à sa création était, la promotion de la carrière des enseignants et chercheurs de l'Enseignement Supérieur, a initié, comme vous le savez, quatre programmes qui constituent aujourd'hui son domaine d'intervention.

Le programme dans lequel s'inscrit la tenue de ce colloque et qui en est le premier, est relatif à la Reconnaissance et l'Equivalence des Diplômes. Il vise, tout en maintenant la qualité, la mobilité des étudiants dans l'espace académique africain et malgache, et, par le système des équivalences et reconnaissance, dans l'espace francophone.

Mon pays présentera pour leur reconnaissance, les diplômes de ses Ecoles d'Ingénieurs dont la durée a été portée à 5 ans. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la nécessaire harmonisation des cursus diplômants. Elle permettra par ailleurs aux diplômés non-maliens de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako et de l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou, d'avoir moins de problèmes sur le marché du travail dans leurs pays respectifs.

Mesdames et Messieurs,

Vous avez certainement remarqué que la rentrée dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur n'est pas encore faite. Cette situation exceptionnelle traduit la crise multiforme que connaît notre système d'enseignement supérieur. Ce constat de crise est, semble-t-il général en Afrique : les Universités Africaines sont malades. Elles sont malades de :

- leurs effectifs pléthoriques,
- leurs infrastructures insuffisantes et vétustes là où elles existent,
- leur insuffisance en personnel d'encadrement,
- leurs laboratoires sous équipés ou inexistantes,
- du manque de perspectives pour leurs diplômés qui gonflent chaque jours un peu plus le rang des chômeurs,
et j'en passe.

Les maux sont nombreux et se manifestent presque partout avec la même acuité dans nos différents pays.

Devant ce drame, je vous invite, Mesdames et Messieurs les experts, dans le cadre de notre organisation, à une réflexion approfondie, sur le devenir de nos systèmes d'enseignement supérieur et plus particulièrement sur celui de nos Universités. A cette réflexion devront

prendre part les partenaires traditionnelles de la Communauté Universitaire, la société civile et les structures de développement. Il y va de l'avenir même de notre école et de nos nations.

A un moment où la carte géopolitique du monde se caractérise par l'existence et la formation de grands ensembles, la réaction de centres régionaux de formation et de recherche, apparaît comme moyen privilégié de revitalisation de l'Enseignement Supérieur dans la sous-région.

Mesdames et Messieurs,

L'une des constantes de la politique de mon pays est sa volonté de renforcer la coopération sous-régionale. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux de pouvoir accueillir, encore une fois, les assises de ce précieux instrument d'intégration africaine qu'est le CAMES.

Je voudrais profiter de l'occasion pour réaffirmer toute la disponibilité de mon département à aider à la réalisation des objectifs de notre institution.

Mesdames et Messieurs les Experts, c'est en vous souhaitant un agréable séjour au Mali et pleins succès à vos travaux que je déclare ouverts les travaux du 16^e colloque sur la Reconnaissance et l'Equivalence des Diplômes.

Je vous remercie.

3.2. DISCOURS DE CLOTURE

3.2.1. Discours du Secrétaire Général du CAMES

**3.2.2. Discours du Ministre Malien des Enseignements
Secondaire, Supérieur et de la
Recherche Scientifique**

ALLOCUTION DE CLOTURE DU SECRETAIRE GENERAL DU CAMES

AU 16EME COLLOQUE ORDINAIRE DU LA RECONNAISSANCE ET

L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993

Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,

Monsieur le Directeur National de l'Enseignement Supérieur,

Monsieur le Directeur Général du CRES,

Messieurs les Directeurs des Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur du Mali,

Messieurs les Présidents des Commissions du Colloque,

Mesdames, Messieurs les Professeurs,

Honorables Invités,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Les travaux du Seizième Colloque sur la Reconnaissance et l'Equivalence des Diplômes ouverts par Son Excellence Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique le lundi 13 Décembre 1993 prennent fin en ce moment.

Disons tout de suite l'entière satisfaction que nous donnent tous les acteurs de ce Seizième Colloque.

Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire,
Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Le mérite évalué au superlatif devient de plus en plus rare en ces temps de crise multiforme dont les manifestations ne sont ignorées par aucun pays africain. Ce serait, cependant, injuste de ne pas le reconnaître à BAMAKO 93.

En effet, Monsieur le Ministre, permettez-nous de vous exprimer au nom de tous, experts et équipe du CAMES, notre plus profonde gratitude pour la parfaite organisation de la session qui touche à sa fin et pour l'excellente qualité des services rendus à chacun et à tous.

Cela est, entre autres, la preuve d'une excellente discipline ainsi que d'une profonde conscience professionnelle qui caractérisent tout corps bien organisé. C'est aussi et surtout l'expression du visage du commandement, le vôtre en l'occurrence, Monsieur le Ministre, vous qui avez accepté d'accueillir le seizième colloque sur la Reconnaissance et l'Equivalence des Diplômes, prévu les moyens qu'il requiert et donné des instructions pour l'organiser et l'encadrer.

Nous avons franchement été fascinés par l'attention à la fois amicale et affectueuse constamment incarnée par le Directeur National de l'Enseignement Supérieur, Docteur Mouhamédou DICKO, le Directeur National Adjoint, Docteur Ahmed Sagaïdou MAIGA, le Professeur Boubacar CISSE, le Chef du Service de l'orientation et des Bourses, Monsieur Daouda DIALLO, Madame Djénéba TRAORE, Secrétaire Générale de la Commission Nationale d'Equivalence des Diplômes, Titres Scolaires et Universitaires et Monsieur Fousseyni KOUYATE, responsable du Protocole. Cet excellent encadrement a été agrémenté par la présence d'une agréable équipe d'anges gardiens dont la ponctualité, la courtoisie et l'empressement à servir n'ont échappé à personne. Disciples de cette harmonie rarement égalée, les Secrétaires, les chauffeurs et autres membres du personnel d'appui méritent également nos sincères remerciements.

Nous apprécions très positivement également l'allure solennelle conférée à l'événement par le corps professoral de l'Enseignement Supérieur du Mali, sans le concours duquel, par ailleurs, certaines commissions n'auraient pas siégé faute de quorum.

Autant d'éléments qui nous ferons rêver de revoir BAMAKO et qui nous motivent à déclarer que nous y reviendrons. Et plus souvent qu'avant.

En même temps que nous nous réjouissons de futures retrouvailles, nous formerons sans cesse le voeu que la direction suprême incarnée par Son Excellence Alpha Oumar KONARE continue à rassurer tous les maliens et à servir de modèle au reste de l'Afrique.

Excellence Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Daignez dire à Son Excellence le Président Alpha Oumar KONARE que les Africains épris de justice et confiants en l'ère démocratique dont nous sommes, admirent la sincérité, l'honnêteté, la clarté, la pertinence et la perspicacité qui caractérisent son discours politique et ses différentes autres interventions radiodiffusées que le progrès de la communication fait parvenir aux auditeurs de tous les coins du monde. L'honneur et la respectabilité qu'il confère au Mali rejaillissent sur nous tous. Excellente preuve de la légitimité de notre fierté.

Messieurs les Présidents des Commissions,
Mesdames, Messieurs les Experts,

Vous constituez l'autre catégorie d'acteurs dont les réalisations sont tout aussi déterminantes. Nous avons reçu les premières assurances sur la valeur de votre personne de vos Etats respectifs qui vous ont préférés à d'autres collègues en vous déléguant à cette mission. Cette valeur vient de s'imposer à notre appréciation par le sérieux et la compétence - entre autres qualités - dont vous avez fait preuve durant toute la session.

Dix Sept diplômes ont été soumis à votre évaluation. Il s'agit de :

- . 02 diplômes pour le Mali,
- . 08 " pour le Sénégal, Université de Saint-Louis,
- . 04 " pour l'Université Senghor d'Alexandrie-Egypte,
- . 01 " de l'Institut Panafricain de Développement-
Région Afrique de l'Ouest et Sahélienne,

. 01 " du Centre AGRHYMET de Niamey,

. 01 " de l'Ecole Inter-Etats d'Equipement Rural
(EIER)

. Un de ces 17 diplômes n'a pas été évalué pour la seule raison qu'il n'est pas encore délivré et qu'en conséquence les étudiants sont encore en cours de scolarité ;

. Trois diplômes ont obtenu la reconnaissance et seront réintroduits pour l'équivalence lorsque les observations et remarques des commissions ad-hoc auront été satisfaites ;

. Deux diplômes ont été ajournés ;

. Onze diplômes ont été reconnus et reçu l'équivalence, soit 73,68% des diplômes évalués.

Il s'agit là d'une des meilleures performances que nous ayons enregistrées jusqu'ici. Ce résultat porte à 438 le nombre de diplômes reconnus par le CAMES.

Toutes les Institutions d'Enseignement Supérieur ayant présenté des diplômes méritent nos félicitations pour l'initiative qu'elles ont prise. A celles d'entre-elles dont la sanction a été ajournée nous adressons nos encouragements pour la prochaine session.

Nous souhaitons qu'il soit clair dans l'esprit des uns et des autres que la rigueur est une exigence qu'observe le CAMES et qu'elle s'impose pour entre autres raisons essentielles:

- . l'émulation des institutions partenaires,
- . la nécessité pour les enseignants-chercheurs de se surpasser, et
- . la compétitivité de notre produit sur le marché international du travail en plus d'une préparation répondant aux attentes de la société au sein de laquelle il évolue.

En complément de nos recommandations lors de la séance inaugurale, nous avons jugé nécessaire de rappeler - pour l'avenir - quelques autres exigences que fait observer le CAMES :

- . Toute Unité d'enseignements et de recherche doit posséder une équipe de permanents pour l'encadrement régulier de la scolarité et du travail final ainsi que pour le témoignage, à l'intention des collègues non-permanents, de l'assiduité et de certains aspects des performances des récipiendaires ;
- . Un titre se mérite après des étapes bien déterminées et un programme approprié : le premier cycle fait acquérir les bases scientifiques générales nécessaires à la poursuite des études ; le deuxième cycle correspond à un début de spécialisation professionnelle et introduit à la recherche scientifique ;

- . le D.E.A. est une étape intermédiaire obligée vers le cycle doctoral, sanctionne une scolarité concluante et avalise les aptitudes à entreprendre une recherche de haut niveau ;

- . le Doctorat de troisième cycle doit sanctionner un travail original sur un sujet de portée limitée ;

- . le Doctorat d'Etat récompense un travail original hautement scientifique contribuant à l'avancement de la science dans la discipline concernée ;

- . la polyvalence doit être conçue comme un plus doublant une orientation dont le programme est représentatif d'un domaine et ne saurait se confondre avec une dispersion par définition superficielle ;

- . il convient enfin de bien délimiter les compétences au niveau où elles sont appropriées :
 - . du monitorat,
 - . de l'assistantat,
 - . du titulariat,
 - . du rang magistral.

Nous rappellerons à titre d'exemple que les assistants doivent avoir au moins le doctorat de troisième cycle.

Messieurs les Présidents des Commissions, Mesdames,
Messieurs les Experts.

Nous voudrions, avant de terminer notre allocution vous charger d'une mission auprès de vos universités et de vos Etats respectifs. Vous avez constaté aussi bien que nous que la plupart des recommandations et résolutions que vous prenez s'adressent aux Institutions des Etats membres, à vous-mêmes en somme. L'application est naturellement attendue d'elles, de vous tout compte fait.

De notre côté, en plus des rapports que vous emportez à la fin de chaque session, nous diffusons dès le lendemain de la session les résultats de celle-ci et prenons le soin de mettre en évidence les éléments qui nécessitent un suivi dont nous attendons qu'on nous rende compte. Il y a lieu de regretter l'absence de réactions en dépit de plusieurs rappels. Il nous a même semblé que vous-mêmes vous souvenez des résolutions que vous avez prises une fois revenus en session. Il est hautement souhaitable que cette situation change . Sur votre instigation.

Enfin, nous voudrions nous faire l'écho des propos pertinents de Son Excellence le Ministre MOUSTAPHA DICKO à l'occasion de la séance inaugurale étant donné leur pertinence :

- . le Ministre DICKO, convaincu de la capacité fédératrice du CAMES recommande d'avoir toujours présentes à l'esprit la délicatesse et l'ampleur de la mission du CAMES sur le double plan académique et d'outils d'intégration sous-régionale ;

. en appelant "à une réflexion approfondie sur le devenir de nos systèmes d'enseignement supérieur et plus particulièrement de nos Universités", le Ministre DICKO confirme l'opportunité d'une recommandation identique émise par ses Pairs lors de la dernière session ministérielle tenue en Avril à Ouagadougou ;

. en souhaitant qu'" à cette réflexion" soient associés "les partenaires traditionnels de la Communauté Universitaire, la société civile et les structures de développement", le Parrain de la présente session approuve la nécessité pour ladite Communauté Universitaire de quitter la tour d'ivoire qui l'isole du reste de la société pour une concertation véritable, dégagée de préjugé et de méfiance mutuels

. en "réaffirmant toute la disponibilité de son département à aider à la réalisation des objectifs de notre institution", il donne le ton, un bon exemple à suivre dont nous souhaitons que l'écho soit amplifié auprès de tous les Etats Membres.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Nous partons de BAMAKO ranimés par cette offre généreuse, faite de bonne foi.

. Vive l'Enseignement Supérieur Malien,

. Vive le CAMES,

. Vive la Coopération inter-universitaire.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE CLOTURE DU MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,
M. MOUSTAPHA DICKO AU 16 EME COLLOQUE ORDINAIRE
DU CAMES SUR LA RECONNAISSANCE ET
L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES**

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales
Monsieur le Secrétaire Général du CAMES
Monsieur le Directeur National de l'Enseignement Supérieur,
Messieurs les Experts,
Mesdames et Messieurs
Honorables Invités.

Ce 16^e colloque qui s'achève a réuni 5 jours durant des experts africains et des partenaires extérieurs qui ont procédé à l'évaluation de 17 diplômes nationaux par rapport aux référentiels du CAMES

Les Commissions techniques du programme du CAMES sur la Reconnaissance et l'Equivalence des diplômes ont vu, pour la première fois, la participation d'experts maliens qui se sont initiés à l'établissement des processus de reconnaissance et d'équivalence des diplômes.

Ce nouveau pas vient raffermir un jalon qui avait été posé lors de la tenue des derniers Comités Consultatifs qui ont vu la participation d'un expert de notre pays.

Messieurs les Experts,

A l'issue de vos travaux, le bilan apparaît incontestablement positif. En effet, comme l'a souligné Monsieur le Secrétaire Général, sur 17 diplômes soumis à votre évaluation, onze (11) ont été reconnus et ont reçu l'équivalence, soit 68,75 %.

Vous avez pourtant délibéré sans complaisance et avec objectivité, en vous conformant aux référentiels de notre organisation.

Un fait marquant est l'apparition de nouveaux diplômes dans de nouvelles Universités qui se démarquent des anciennes par un certain professionnalisme. Je veux parler des Universités de Saint-Louis et d'Alexandrie.

Le Mali qui est à la phase de mise en oeuvre de son Université pourra sans doute tirer le meilleur profit de ces structures dans le sens de la complémentarité et de la mobilité des étudiants.

Mesdames et Messieurs

Honorables Invités,

A l'occasion de ce 16^e Colloque ordinaire du CAMES, deux établissements maliens, l'ENI et l'IPR de Katibougou, dont les dossiers n'avaient pas reçu d'avis favorable il y a deux ans, ont vu la reconnaissance et l'équivalence de leurs diplômes respectifs.

Ces succès enregistrés nous comblent. Ils comblent les autorités universitaires. Le corps professoral aussi bien que les étudiants et les sortants de ces deux écoles. Ils nous comblent d'autant plus que l'effet rétroactif qui intervient dans le mécanisme constitue un espoir pour les détenteurs de ces diplômes dans leurs pays respectifs.

Mais au-delà de l'évaluation stricte des diplômes, les experts ont procédé à une révision des référentiels du CAMES, pour mieux coller aux mutations en cours dans nos structures de formation.

Soyez assurés, Messieurs les experts que les recommandations faites à l'issue de vos travaux feront l'objet d'une attention soutenue au niveau de mon département

Car je suis convaincu qu'elles contribueront au renforcement de notre Institution commune pour le plus grand bien de nos systèmes d'enseignement supérieur et de recherche.

L'application de ces nouveaux référentiels permettra sans aucun doute de consolider la qualité de nos diplômes et d'accroître un peu plus le crédit international du CAMES.

Mesdames et Messieurs les experts,

Permettez-moi de vous féliciter et de vous remercier pour avoir contribué au succès de ce 16^e colloque ordinaire du CAMES.

En vous souhaitant bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos les travaux du 16^e colloque ordinaire du CAMES sur la Reconnaissance et l'Equivalence des diplômes.

JE VOUS REMERCIE

QUATRIEME PARTIE : MOTIONS

4. MOTIONS

4.1. Motion de remerciements

4.2. Motion de félicitations

XVI^e COLLOQUE ORDINAIRE DU CAMES SUR LA
RECONNAISSANCE ET L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993

MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants au 16^e colloque du CAMES sur la Reconnaissance et l'Equivalence des
Diplômes,

- considérant l'accueil combien chaleureux, fraternel et authentiquement africain
réservé à toutes les délégations,
- considérant les moyens importants mis en oeuvre et la parfaite organisation qui ont
permis le bon déroulement des travaux ,

REMERCIENT VIVEMENT

- Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE, Président de la République du
Mali, Chef de l'état,
- Monsieur le Premier Ministre et son Gouvernement, notamment Monsieur le Ministre
des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le peuple Malien,
- Monsieur le Directeur national de l'Enseignement Supérieur du Mali ainsi que ses
collaborateurs,

Pour la sollicitude constante dont ils ont fait l'objet pendant leur séjour à Bamako.

FAIT A BAMAKO , LE 18 DECEMBRE 1993

LE COLLOQUE

XVI^e COLLOQUE ORDINAIRE DU CAMES SUR LA
RECONNAISSANCE ET L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993.

MOTION DE FELICITATION

Les participants du XVI^e Colloque du CAMES sur la Reconnaissance et l'Equivalence des diplômes :

- considérant les progrès appréciables enregistrés par le CAMES et l'importance grandissante de sa crédibilité et de son audience à travers le monde,
- considérant les efforts remarquables déployés par le Secrétaire général et les résultats louables obtenus ,
- considérant la disponibilité, le courage et le sens de l'organisation de l'ensemble du personnel du Secrétariat Général,

FELICITE

Le Secrétaire général du CAMES, le Secrétaire général-Adjoint et tous leurs collaborateurs pour leur dévouement à la cause de l'Université Africaine.

FAIT A BAMAKO, LE 18 DECEMBRE 1993

LE COLLOQUE.

CINQUIEME PARTIE : LISTE DES PARTICIPANTS

16EME COLLOQUE ORDINAIRE DU CAMES SUR LA RECONNAISSANCE
 ET L'EQUIVALENCE DES TITRES ET GRADES DE L'ENSEIGNEMENT
 SUPERIEUR

BAMAKO 13-18 DECEMBRE 1993

// _____ ISTE DES PARTICIPANTS

NOM ET PRENOM (S)	PAYS OU ORGANISMES	ADRESSES	TELEPHONE
M. AMOUSSOUGA Géro Fulbert	B E N I N	! Faculté des Sciences Economiques et Politiques	! Université Nationale du Bénin -BP 03-2200 COTONOU
M. ALOKO Théodore		! BP 03-1025 - Tél. 31.42.05 - COTONOU	! Fax (229) 30.16.38
		! Directeur des Bourses et des Equivalences de	! Diplômes
M. CUEDRACCO Guy Venance	B U R K I N A - F A S O	! Université de Ouagadougou B.P. 7021	
M. SANOU Dafrassi		! " " "	
Mme GASOGO Anastasie	B U R U N D I	! Professeur et Directeur des Services Académiques	! de l'Université du Burundi - BP 1550
		! Tél. (257) 22.32.88	
M. AVOM Jérôme	C A M E R O U N	! Université de Yaoundé 1	
M. NOAH Ngamveng Joseph		! Université de Yaoundé 1	
M. DIOPH K. Jacques	C O T E D ' I V O I R E	! Biochimie - 22 BP 582 ABIDJAN 22	
M. SERI Bialli		! Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques	! Université d'Abidjan - 22 BP 582 Abidjan 22
M. CAMARA Lansacoh		! Scolarité Centrale - Responsable des Equivalences	! BP V 34 Abidjan

	!	M A L I	!
M. Komakan KONATE	!		! Physique - E.N.I. Bamako - BP 242
	!		!
M. Mahamadou S. SIDIBE	!		! Construction Civile - E.N.I. Bamako - BP 242
	!		!
M. Fafré SAMAKE	!		! Agropédologie I.P.R. Katibougou
	!		! Directeur des Etudes IPR - BP 6 Koulikoro
	!		!
M. Adama DIARRA	!		! E.N.I. Bamako - Département de Génie Civil
	!		!
M. Moussa KANTE	!		! E.N.I. Bamako et Mission Universitaire - DER
	!		! Génie Civil ENI - BP 242 Bamako - Tél. 22.27.36
	!		!
M. Drissa TRAORE	!		! E.N.I. Bamako DER Génie Industriel - BP 242 Bamako
	!		! Tél. 22.27.36
	!		!
M. Alhousseini BRETAUDEAU	!		! DER Sciences Agronomiques - BP 06 Mali
	!		!
M. Mamadou S. DIARRA	!		! DER Génie Civil - E.N.I. BP 242 - Tél. 22.27.36
	!		! Spécialiste en adduction d'eau et assainissement
	!		!
M. Malick Ladji SYLLA	!		! Aménagiste Forestier I.P.R. Katibougou
	!		! BP 6 Koulikoro
	!		!
M. Daba SOGODOGO	!		! Vétérinaire I.P.R. Katibougou - BP 6 Koulikoro
	!		!
M. Filifing DEMBELE	!		! Chimie IPR Katibougou - BP 6 Koulikoro
	!		!
M. Abdoul Karim SINGARE	!		! Agroéconomiste - Katibougou
	!		!
M. Oumarou KONE	!		! Technologie alimentaire - IPR Katibougou BP 242 BKO
	!		!
M. Mamadou KEITA	!		! Ecole Nationale d'Ingénieurs - DER Sciences
	!		! Fondamentales - BP 242 BAMAKO
	!		!
M. Gacoussou DIAWARA	!		! Ecole Normale Supérieure - DER Lettres - BP 241 Blo
	!		!
M. Mamadou SOUMARE	!		! Ecole Normale Supérieure - BP 241 Bamako
	!		!
M. Madi-Fily CAMARA	!		! Ecole Normale Supérieure - BP 241 Bamako
	!		!
M. Mamadou TRAORE	!		! ISFRA - Ecole Normale Supérieure Bamako -
	!		! Tél. 22.67.61
	!		!
M. Emile CAMARA	!		! Ecole Normale Supérieure - BP 241 Bamako
	!		!
M. Lamissa DIABATE	!		! E.N.I. - BP 242 Bamako
	!		!
M. Abdoulaye TRAORE	!		! DER Génie Civil
	!		!
	!		!

	M A L I	
M. Samba SIDIBE	!	! E.N.I. Bamako - BP 242 - DER Génie Civil
M. Abou BAGAYOCO	!	! Annexe IPR - BP 242 Bamako
M. Oumarou KONE	!	! " "
M. Boubacar CISSE	!	! ENMP et Mission Universitaire - BP 1805 Bamako
Mme Djénéba TRAORE	!	! Chef du Service des Equivalences - DNES
M. Ahmed Sagaidou MAIGA	!	! Directeur Adjoint - DNES
	!	!
	!	!
	!	!
	!	!
Mme DAN DICKO Léontine	N I G E R	! Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université Abdou MOUMOUNI - Fax (227) 73.37.36/73.35.13 ! Tél. (227) 73.38.62 - BP 237
	!	!
M. KARANGWA Protais	!	! Ministère Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et Culture - BP 624 Kigali
	R W A N D A	!
M. MUNYAKAYANZA Eugène	!	! Biologie, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture ! BP 624 KIGALI
	!	!
	!	!
Mme Irène ATTLODE	SENEGAL U.C.A.D.	! Université C.A.D. - Rectorat - BP 5005 DAKAR-FANN ! Tél. (221) 23.05.84/23.05.86 - Fax : (221) 25.28.83 ! Téléx : 51262 SG UNIV DKR
	!	!
M. Ndiawar SARR	SENEGAL - U.S.L.	! Université de Saint-Louis - UER Lettres et Sciences Humaines - Tél. 61.23.99 - B.P. 234
	!	!
M. François BOYE	" "	! BP 234 - UER Sciences Economiques et Gestion
	!	!
M. M. Babacar KANTE	" "	! UER Sciences Juridiques - BP 234 Saint-Louis
	!	!
M. Galaye DIA	" "	! Université Saint-Louis - BP 234 - Tél. 61.23.40
	!	!
M. Boukary SAVADOGO	C E S A G DAKAR	! CESAG BP 3802 - Tél. (221) 22.80.22 - DAKAR
	!	!
	!	!
	!	!
M. ZOZABE Issaya	!	! - Université du TCHAD
	T C H A D	!
M. N'GAGUELET N.	!	! " "
	!	!
	!	!

I N S T I T U T I O N S

	!	!
M. Denis Bruno KOFFI	! I.P.D./A.O.S.	! 01 BP 1756 OUAGADOUGOU 01
	! OUAGA	! Tél. 30.03.90/30.13.99 - Fax : 30.12.96
-----	!	!
M. GNOUMOU Faustin	! AGRHYMET NIAMEY	! Directeur de la formation - BP 11 011 NIAMEY - NIGER
	!	! Tél. 73.31.16/73.24.36
M. Mohamed BECHIR	! "	! Centre AGRHYMET Niamey BP 11 011 - Niamey
	!	!
-----	!	!
M. Souleymane SECK	! ALEXANDRIE - EGYPTIE	! Recteur Université SENHOR
	!	!
Mme GAUJHIER Caroline	! "	! 1, Midan, Hamed Orabi
	!	! El Macheye - ALEXANDRIE - EGYPTIE
M. Mohamed BERRAJA	! "	! " "
	!	!
M. Hachémi ALAYA	! "	! " "
	!	!
-----	!	!
M. Herman PRIGNITZ	! E.I.E.R. OUAGA	! 03 BP 7023 OUAGADOUGOU 03 - Tél. (226) 30.20.53
	!	!
	!	!
	!	!

O B S E R V A T E U R S

	!	!
M. TCHIMBIDIMA Mathias	! E.A.M.A.C. NIAMEY	! Directeur de l'EAMAC - BP 746 NIAMEY - NIGER
	!	!
M. DIARRA M'Piè	! " "	!
	!	!
	!	!

C. A. M. E. S.

Professeur Rambré Moumouni OUIMINGA, Secrétaire Général

Le Professeur Emmanuel NTIBAYINDUSHA, Secrétaire Général-Adjoint